

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 17/12/2018

Date de la convocation:

04/12/2018

Date d'affichage:

05/12/2018

L' an 2018 et le 17 Décembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 35

En exercice : 35

Votants : 29

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : WEISS Damien à M. ISEL Roger, WERNERT Stéphane à M. PFEIFFER Dominique

Excusé(s) : Mmes : DUTEY Sylvie, HASENFRATZ Rachel, MM : PETER Guillaume, SIGRIST Benoît, SUSS Charles, WEISBECKER Jean

Secrétaire de séance :

M. MULLER Jean.

Réf : 089.2018

Vote : A la majorité

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 2

Mention exécutoire : Non

089.2018 : Association des amis du musée du pétrole : avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire n°138.2016 en date du 19.12.2016, relative à la convention triennale d'objectifs et de moyens du musée français du pétrole : reconduction de la convention triennale d'objectifs et de moyens

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le 20/12/2018
ID : 067-200013050-20181217-D_CC_089_2018-DE

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Association des Amis du Musée Français du Pétrole pour les années 2017 à 2019,

Vu la demande des Amis du Musée Français du Pétrole, en date du 04 décembre 2017, demandant un report partiel de la contribution 2017,

Vu le projet d'avenant n°1 à la convention

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Charles SCHLOSSER

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 2 abstentions, décide :

- **De valider la proposition de report de la contribution 2017 et la nouvelle répartition annuelle de la contribution de la communauté de communes, comme suit :**

34 035 € en 2017, 56 895 € en 2018 et 42 700 € en 2019, soit 133 630 €, en lieu et place de 41 335 € en 2017, 49 595 € en 2018 et 42 700 € en 2019.

- **D'autoriser le président à signer l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens avec le musée français du pétrole, proposant une nouvelle répartition annuelle de la contribution de la communauté de communes à l'association des amis du musée français du pétrole,**
- **D'autoriser le président à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 18/12/2018

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE HAGUENAU -
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :
21/12/2018